

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 3 juin 2019, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN Siège # 1
 FRANCE BOUTHILLETTE Siège # 2
 SIÈGE VACANT Siège # 3
 CARL ARCAND Siège # 4
 MARK CROSS Siège # 6

ABSENCE : CLAUDE LEFEBVRE Siège # 5

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 085-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 086-2019 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et ses ajouts.

ADOPTÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2019

Rés. 087-2019 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 6 mai 2019.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DU 4 AU 31 MAI 2019

Rés. 088-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 4 au 31 mai 2019 au montant de 54 431,47 \$.

ADOPTÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE, DES COMITÉS

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 4 MAI 2019: 9

- 4 Réparations
- 3 Constructions
- 1 Installation septique
- 1 Puits

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

Les citoyens Julie Miller, Andrew et Michael Smith tiennent à préciser clairement que lors de la fermeture du chemin Lisgar à la circulation, aucun d'eux n'est passé avec quelque véhicule que ce soit dans la zone fermée et ce, contrairement à certaines rumeurs qui auraient circulé.

Le citoyen Bernard Mathieu déplore le refus de l'inspectrice de lui écrire une lettre confirmant que la transformation de bois en granules sur sa terre est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité. Cette activité est interdite par notre règlement de zonage dans la zone concernée. Après discussion, le maire lui assure qu'il va examiner la question et lui répondre plus précisément.

**9. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉROGATION MINEURE (19-DM-01)
DEMANDÉE POUR LE 409, CHEMIN LASALLE**

Rés. 089-2019

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité à l'effet de régulariser la marge latérale droite d'une résidence déjà construite sur le lot 3 511 468, puisque la grille d'implantation de la zone R-4 du règlement de zonage 389-2006 spécifie que la marge latérale d'un bâtiment principal doit être de 3 mètres. La demande est faite de façon à réduire la marge latérale droite de 0,89 mètre de manière à l'amener à 2,11 mètres au lieu de 3 mètres, tel que l'autorise le règlement.

ATTENDU QUE, après analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'autoriser cette dérogation;

ATTENDU QUE, à la demande du CCU, les parties concernées se sont entendues et acceptent toutes deux la dérogation;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure demandée pour le 409, chemin Lasalle, à l'effet de régulariser la marge latérale droite d'une résidence déjà construite considérant que la grille d'implantation de la zone R-4 du règlement de zonage 389-2006 spécifie que la marge latérale d'un bâtiment principal doit être de 3 mètres. La demande est faite de façon à réduire la marge latérale droite de 0,89 mètre de manière à l'amener à 2,11 mètres au lieu de 3 mètres, tel que l'autorise le règlement.

ADOPTÉE

**10. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉROGATION MINEURE (19-DM-02)
DEMANDÉE POUR LE 86, CHEMIN NORRIS**

Rés. 090-2019

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité à l'effet d'autoriser la construction d'un troisième bâtiment accessoire sur le lot 3 511 638 alors que, selon l'article 4.9 de la section 3 du règlement de zonage, ne sont permis que deux bâtiments accessoires par lot construit.

La demande vise également à autoriser une superficie de 13 m² (140 pi²) pour ladite remise, portant ainsi la superficie totale des bâtiments accessoires à 141,9 m² (1 528 pi.²) pour ce lot, considérant que l'article 4.11 de la section 3 du règlement de zonage spécifie que la superficie totale maximale des bâtiments accessoires est de 90 m². On demande donc de permettre une superficie de 51,95 m² (549 pi.²) de plus que ne l'autorise le règlement.

ATTENDU QUE, après analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'autoriser cette dérogation;

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure demandée pour le 86, chemin Norris à l'effet;

1. d'autoriser la construction d'un troisième bâtiment accessoire sur le lot 3 511 638 alors que, selon l'article 4.9 de la section 3 du règlement de zonage, ne sont permis que deux bâtiments accessoires par lot construit.
2. d'autoriser une superficie de 13 m² (140 pi²) pour ladite remise, portant ainsi la superficie totale des bâtiments accessoires à 141,9 m² (1 528 pi.²) pour ce lot, considérant que l'article 4.11 de la section 3 du règlement de zonage spécifie que la superficie totale maximale des bâtiments accessoires est de 90 m². En conséquence, la dérogation permet une superficie de 51,95 m² (549 pi.²) de plus que ne l'autorise le règlement.

ADOPTÉE

**11. RÉSOLUTION POUR APPUYER LA DEMANDE D'UNE DEUXIÈME
AMBULANCE À RICHMOND**

Rés. 091-2019

CONSIDÉRANT QUE la région de Richmond est desservi par une caserne ambulancière dotée d'un seul véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le service ambulancier de Richmond a répondu à 637 appels au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le service ambulancier de Richmond a répondu à 78 appels en relève à l'extérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE plus de 107 appels du secteur de Richmond ont nécessité la présence d'ambulance provenant de l'extérieur du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des appels nécessitant des ambulances de relève sont catégorisés « urgent »;

CONSIDÉRANT QUE le territoire desservi par la caserne de Richmond comprend de nombreuses routes numérotées (55, 116, 143, 243, et 255) et dont la vitesse maximale varie de 90 à 100 kilomètres / heure;

CONSIDÉRANT QUE le temps de réponse est un facteur déterminant pour la survie de certains patients;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité d'Ulverton jugent primordiales la santé et la sécurité de leurs concitoyens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'évaluer la pertinence d'octroyer à la région de Richmond une deuxième ambulance afin de desservir adéquatement le territoire de la grande région de Richmond; qu'une copie de la présente résolution soit également adressée au député de Richmond à l'Assemblée nationale, à Ambulance de l'Estrie ainsi qu'à chacune des municipalités desservies par la caserne de Richmond.

ADOPTÉE

12. RÉOLUTION POUR APPUYER LA DEMANDE DE RAMASSAGE DES PNEUS USÉS - RECYC-QUÉBEC

Rés. 092-2019

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec veille à ce que soit remoulé, recyclé ou valorisé thermiquement l'ensemble des pneus hors d'usage collectés sur le territoire québécois depuis 1993;

CONSIDÉRANT QUE le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020 est géré par Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme repose sur **quatre** principes : protéger l'environnement, favoriser le partenariat, développer le leadership et assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme est autofinancé par le biais d'un droit environnemental de 3 \$ perçu par pneu, applicable à l'achat de pneus neufs, et ce, depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de,

- récupérer les pneus hors d'usage générés annuellement au Québec;
- orienter les pneus récupérés vers les industries du remoulage et du recyclage;
- favoriser le développement de ces industries dans une perspective d'autofinancement;

CONSIDÉRANT QUE le service gratuit de récupération des pneus hors d'usage de Recyc-Québec s'adresse aux différentes organisations et entreprises qui vendent des pneus neufs ou usagés;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces organisations ou entreprises éprouvent des difficultés à faire collecter leurs pneus hors d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le Code national de protection incendie 1995 régit l'entreposage extérieur de pneus;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage extérieur de pneus représente un risque non négligeable pour la sécurité des personnes et des biens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de demander à Recyc-Québec de répondre promptement aux demandes de ramassage de pneus usagés qui lui sont adressées par les organisations ou entreprises qui vendent des pneus neufs ou usagés afin de minimiser les risques que représentent ces matériaux pour la sécurité des personnes et des immeubles ainsi que les risques pour l'environnement s'ils ne sont pas ramassés dans un délai raisonnable; qu'une copie de la présente soit transmise aux municipalités de Richmond, Canton de Cleveland, Canton de Melbourne, à la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, aux Régies incendie de Windsor, Saint-Claude et Valcourt, ainsi qu'au député de Richmond à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE

13. RÉOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE MONIQUE CLÉMENT POUR UNE CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE

Rés. 093-2019

Dans le cadre d'une subvention du programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC), il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et

unanimement résolu de retenir les services de Monique Clément pour une conférence sur le compostage domestique qui aura lieu au centre communautaire d'Ulverton, lundi 17 juin, à 19 h, et ce pour un montant de 334,30 \$ + taxes.

ADOPTÉE

14. RÉOLUTION POUR AUTORISER LES MISES AUX NORMES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE L'HÔTEL DE VILLE EN LIEN AVEC LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET LE CODE DU BÂTIMENT DU CANADA

Rés. 094-2019 **ATTENDU QUE** nous avons reçu du préventionniste du SSIRR une liste d'exigences pour la mise aux normes de nos bâtisses en rapport avec la sécurité incendie;

ATTENDU QUE, après consultation auprès d'un bureau d'architectes, un certain nombre de ces demandes s'appliquent aux conditions d'utilisation de nos bâtiments;

ATTENDU QUE nous devons

- installer un détecteur de fumée et une lumière d'urgence dans notre salle d'archives;
- remplacer la lumière d'urgence dans le bureau de la DG;
- éliminer la rallonge électrique dans le bureau de la DG;
- modifier le sens de l'ouverture des deux portes avant du centre communautaire et de la porte intérieure du bureau municipal;
- installer un avertisseur de monoxyde de carbone dans le centre communautaire;
- ajouter une lumière d'urgence dans le pavillon multifonctionnel

ATTENDU QU'il nous faut également mettre aux normes les rampes d'accès, les mains courantes et l'escalier extérieur du centre communautaire, de même que son portique pour nous conformer aux exigences du Code du Québec et du Code du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de demander des soumissions à au moins deux entrepreneurs en construction de la région pour les travaux de rénovation requis, de même qu'à un électricien pour les installations électriques.

ADOPTÉE

15. RÉOLUTION POUR CLORE LE DOSSIER DU CREUSAGE DU COURS D'EAU HODGE

Rés. 095-2019 **ATTENDU QUE**, lors des travaux de reprofilage du fossé en bordure du cours d'eau Hodge, en 2017, il fut décidé de creuser le cours d'eau Hodge pour s'assurer que l'eau ne s'accumule plus sur le chemin Mooney;

ATTENDU QU' à la suite du reprofilage de notre fossé et deux printemps, dont l'un particulièrement problématique, nous avons constaté que l'eau ne recouvre plus ni n'endommage plus le chemin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de clore le dossier du creusage du cours d'eau Hodge sans faire les travaux prévus.

ADOPTÉE

16. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE NOS DOSSIERS AU CABINET CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. SELON LES TERMES DE L'OFFRE DE SERVICES PRÉSENTÉE PAR LE CABINET MONTY SYLVESTRE

Rés. 096-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, une substitution de procureur dans les dossiers judiciaires.

ADOPTÉE

17. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Rés. 097-2019 **ATTENDU QUE**, lors de la réunion régulière du conseil du 6 mai 2019, nous avons adopté la résolution 065-2019 pour demander des soumissions à au moins deux entrepreneurs en vue de disposer du revêtement actuel du centre communautaire et d'y installer du Maybec;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions en réponse à notre demande;

ATTENDU QUE Construction Ken Smith est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Construction Ken Smith, en vue de disposer du revêtement actuel du centre communautaire et d'y installer du Maybec, pour un montant de 38 375 \$ + taxes.

ADOPTÉ

18. RÉOLUTION POUR INCLURE LES CHEMINS PORTER, SAINT-JEAN ET UNE SECTION DE LISGAR DANS L'APPEL D'OFFRES PRÉVU POUR LE RECHARGEMENT SUR NORRIS (TECQ)

Rés. 098-2019 **ATTENDU QUE** le comité de voirie s'est réuni pour établir les travaux de rechargement prioritaires à faire sur nos chemins;

ATTENDU QUE ce sont les chemins Norris, Porter, Saint-Jean et deux différentes sections de Lisgar qui ont été jugés prioritaires;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévu pour le rechargement sur le chemin Norris n'a pas été complété;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de jumeler les différents travaux et de lancer un appel d'offres à au moins trois entrepreneurs de la région pour effectuer des travaux de rechargement sur les chemins ci-haut mentionnés et ce, pour un montant maximal de 75 000 \$.

ADOPTÉE

19. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA CONSEILLÈRE FRANCE BOUTHILLETTE À SUIVRE UNE FORMATION

Rés. 099-2019 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser la conseillère France Bouthillette à suivre une formation donnée par la FQM s'intitulant *Rôle et Pouvoirs des administrateurs des OBNL* pour un montant maximum de 80 \$.

ADOPTÉE

20. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE ADJOINTE À SUIVRE UNE FORMATION

Rés. 100-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'autoriser la directrice adjointe, Vicki Turgeon, à suivre la formation *Clientèles difficiles ou agressive : Intervenir de façon sécuritaire* donnée par l'APSAM, pour un montant de 135 \$.
(APSAM : Association paritaire pour la santé et la sécurité, secteur affaires municipales)

ADOPTÉE

21. RÉOLUTION POUR COMMANDER UN PANNEAU «SANDWICH» PORTANT NOTRE NOUVEAU SLOGAN

Rés 101-2019 **ATTENDU QUE** nous avons obtenu des soumissions de trois fournisseurs différents pour l'impression du panneau «sandwich» qui portera le nouveau slogan «environnement» proposé par le Comité environnement de la municipalité d'Ulverton;

ATTENDU QU'Enseignes de l'Avenir Inc. est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de commander un panneau sandwich, au montant de 275 \$ + taxes, portant le nouveau slogan «environnement».

À ULVERTON

COMPOSTONS!

ADOPTÉE

22. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE DIVERS OUTILS POUR LE GARAGE

Rés. 102-2019 **ATTENDU QUE** nous avons obtenu des soumissions de deux fournisseurs différents pour l'achat d'outils qui remplaceront ceux volés il y a quelques années au garage municipal;

ATTENDU QUE Location M. L. Inc. est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser l'achat de divers outils pour le garage, au montant de 642,35 \$ + taxes.

ADOPTÉE

23. RÉSOLUTION POUR DEMANDER À CONTROLECTRIC D'INSTALLER UNE LUMIÈRE DE RUE AU COIN DE PORTER ET DUNKERLEY ET DE DÉPOSER UNE SOUMISSION POUR REFAIRE L'ÉCLAIRAGE AU GARAGE

Rés. 103-2019 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de demander à Controlectric d'installer une lumière de rue au coin de Porter et Dunkerley et de demander une soumission pour remplacer l'éclairage actuel totalement non conforme.

ADOPTÉE

24. RÉSOLUTION POUR DEMANDER À SUPÉRIEUR PROPANE D'INSTALLER UNE TROISIÈME BONBONNE DE PROPANE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA RACCORDER À LA NOUVELLE GÉNÉRATRICE (VOLET 2, AIDE À LA PRÉPARATION AUX SINISTRES)

Rés. 104-2019 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de demander à Supérieur Propane d'installer une troisième bombonne de propane au centre communautaire et de la raccorder à la nouvelle génératrice.

ADOPTÉE

25. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR SE JOINDRE AU PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC

Rés. 105-2019 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de se joindre au programme d'embellissement des Fleurons du Québec au montant de 784 \$ + taxes, pour 3 ans.

ADOPTÉE

B. On demandera à William de couper le gazon en bordure du stationnement au coin de la 143 et chemin Mooney, recouvrir de terre noire et semer du trèfle

C. Jacques Poliquin rapporte les points essentiels de la réunion des maires à la MRC où il a remplacé Jean-Pierre Bordua

26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Carl Arcand

L'assemblée est levée à 21 h 22.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, directrice générale / secrétaire-trésorière